

Réf. : MFP/15014386

Lausanne, le 28 août 2013

Initiative parlementaire pour une loi sur les Suisses de l'étranger

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir consultés à propos de l'objet cité en titre, qui a retenu toute notre attention.

Nous pouvons souscrire à l'objectif poursuivi, soit le regroupement dans une seule loi de dispositions figurant dans différentes législations et réglementations fédérales. Nous pouvons nous rallier aux articles concernant les droits politiques, qui apportent quelques clarifications et simplifications.

Le Conseil d'Etat s'oppose par contre à l'abrogation de l'indemnisation versée par la Confédération pour l'aide sociale versée durant les trois premiers mois qui suivent le retour d'un Suisse dans notre pays, expliquée dans le commentaire par l'application du critère de domiciliation figurant à l'article 115 de la Constitution fédérale. En effet, cette abrogation se traduirait par une perte financière pour les cantons, puisque aucune compensation n'est apparemment prévue.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean